

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 ----  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE  
 ----  
 ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
 ----  
 COMMUNE DE TONNERRE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
 TONNERRE**  
 N° 2026 / 030

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 17

Exprimés : 20

L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 3 février 2026.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Philippe GERTNER, Guy ROY, Sophie DUFIT, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Jeanine CALCIO GAUDINO, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART.

Absents excusés : Stéphane GRILLET, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents : Lucas MANUEL, Sylvain TROTTI, Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : Gilles BARJOU

*Nomenclature @CTES : Finances / divers*

**FINANCES**

**TARIFS MUNICIPAUX 2026 – CAMPING MUNICIPAL**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.2122-1 à L.2122-4 du CG3P ;
- Considérant la nécessité de réviser les tarifs du Camping municipal appliqués en 2026 dans un souci de simplification et de lisibilité ;
- Considérant l'avis favorable émis par la commission en charge des finances et de l'organisation des services publics en date du 26 janvier 2026 ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 20</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2026, pour le Camping :
  - Tous les tarifs sont TTC et hors taxes de séjour.
  - Toute location d'emplacement comprend l'accès au camping, le stationnement du véhicule sur l'emplacement, l'accès aux sanitaires et aux services.
  - Toute location de locatif comprend la consommation d'eau et d'électricité, ainsi que l'accès aux services.

**BS : Basse saison** : du 01/04/2026 jusqu'au 30/06/2026 inclus et du 01/09/2026 au 05/10/2026 inclus

**HS : Haute saison** : 01/07/2026 au 31/08/2026

<b>EMPLACEMENTS NUS</b>	<b>TARIFS 2026</b>	
	<b>BS</b>	<b>HS</b>
<b>Tarif par nuitée et par personne</b>		
Adulte et enfant de plus de 10 ans (à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne)	4,00 €	4,50 €
Enfant de 10 ans et moins (à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne)	2,00 €	2,50 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

ID : 089-218904183-20260209-DL26\_030-DE

Emplacement tentes (maximum 6 personnes) *	4,00 €	
Emplacement 1 camping-car, soit une caravane + 1 véhicule *	7,00 €	
Véhicule supplémentaire (auto ou moto)	2,00 €	2,50 €
Supplément Branchement électrique	6,00 €	6,00 €
Garage mort	5,00 €	10,00 €
Invité	2,50 €	2,50 €
Bloc sanitaire – utilisateur extérieur douche	-	-
Bloc sanitaire – utilisateur extérieur WC	-	-
Animal	1,50 €	2,00 €
Lave-linge	6,00 €	6,00 €
Sèche-linge	4,00 €	4,00 €
Service Camping-car sans nuitée	6,00 €	6,00 €
<b>FORFAIT CYCLISTE/RANDONNEUR PEDESTRE</b>	<b>TARIFS 2026</b>	
Forfait 1 personne sans véhicule motorisé comprend 1 emplacement + 1 équipement personnel léger et accès sanitaires	<b>BS</b>	<b>HS</b>
La nuit	8,00 €	9,00 €
<b>FORFAIT SANS ELECTRICITE</b>	<b>TARIFS 2026</b>	
Forfait 1 ou 2 personnes sans électricité comprend 1 emplacement + 1 équipement personnel, 1 véhicule motorisé, eau et accès sanitaires	<b>BS</b>	<b>HS</b>
La nuit	14,00 €	16,00 €
<b>FORFAIT AVEC ELECTRICITE</b>	<b>TARIFS 2026</b>	
Forfait 1 ou 2 personnes avec électricité comprend 1 emplacement + 1 équipement, 1 véhicule, eau/électricité et accès sanitaires	<b>BS</b>	<b>HS</b>
1 <sup>ère</sup> nuit	18,50 €	20,50 €
2 <sup>ème</sup> nuit à la 7 <sup>ème</sup> nuit (€/nuit)	17,50 €	19,50 €
1 Semaine = calcul sur 7ers jours	125,00 €	139,50 €
8 <sup>ème</sup> nuit et au-delà (€/nuit)	15,00 €	17,00 €
<b>MOBIL HOMES - 4 personnes</b>	<b>BS</b>	<b>HS</b>
1 <sup>ère</sup> nuit	70,00 €	80,00 €
2 <sup>ème</sup> nuit	65,00 €	75,00 €
3 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup> nuit (€/nuit)	60,00 €	70,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	435,00 €	505,00 €
8 <sup>ème</sup> nuit et au-delà (€/nuit)	50,00 €	60,00 €
Caution	200,00 €	200,00 €
Forfait ménage	50,00 €	50,00 €
<b>COCO SWEET - 4 personnes</b>	<b>BS</b>	<b>HS</b>
1 <sup>ère</sup> nuit	55,00 €	65,00 €
2 <sup>ème</sup> nuit	50,00 €	60,00 €
3 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup> nuit (€/nuit)	45,00 €	55,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	330,00 €	400,00 €
8 <sup>ème</sup> nuit et au-delà (€/nuit)	40,00 €	45,00 €
Caution	100,00 €	100,00 €
Forfait ménage	50,00 €	50,00 €
<b>TENTES LODGES - 2 personnes</b>	<b>BS</b>	<b>HS</b>
1 <sup>ère</sup> nuit	26,00 €	30,00 €
2 <sup>ème</sup> nuit	25,00 €	28,00 €
3 <sup>ème</sup> à la 7 <sup>ème</sup> nuit (€/nuit)	24,00 €	26,00 €
1 Semaine = calcul sur 7 jours	171,00 €	188,00 €
8 <sup>ème</sup> nuit et au-delà (€/nuit)	22,00 €	24,00 €
Caution	50,00 €	50,00 €
Forfait ménage	25,00 €	25,00 €

Envoyé en préfecture le 09/02/2026

Reçu en préfecture le 09/02/2026

Publié le

Tarif unique

ID : 089-218904183-20260209-DL26\_030-DE

EQUIPEMENTS DIVERS	
Kit draps de lit double (pour la durée du séjour)	15,00 €
Kit draps de lit simple (pour la durée du séjour)	12,00 €
Equipement bébé par nuitée	3,00 €

- De dire que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2025-169, pour la partie relative aux tarifs du camping.

Pour extrait conforme,

Le maire

Cédric CLECH

